Angoulême (16) : Soufiane jugé pour avoir tué son ami d'enfance

26/09/2017 à 18h00

Soufiane Tahri, jugé à partir de ce mardi à Angoulême (Charente), avait abattu sans raison Joaquim Thouvenot, 22 ans, en 2013

« Ils étaient amis d'enfance… Pourquoi il a tué mon fils ? », souffle Catherine Thouvenot, cigarettes à portée de main. Joaquim, son garçon de 22 ans, a été abattu devant un centre commercial d'Angoulême (Charente) le 24 août 2013 par Soufiane Tahri, un copain d'école et « du quartier ». La cour d'assises de la Charente juge à partir d'aujourd'hui mardi le meurtrier, 28 ans, à Angoulême.

Ce jour d'été, il a tiré à trois reprises sur Joaquim Thouvenot avec un fusil de chasse. « Mon fils était là par hasard. Au mauvais endroit, au mauvais moment », répète Catherine Thouvenot.

> *Car **Soufiane Tahri sortait d'un énième séjour en hôpital psychiatrique : une permission de soixante-douze heures accordée la veille.** Le meurtrier n'a jamais livré le mobile de son crime. Occupé ce jour-là à réparer une mobylette, il a subitement enfourché un vélo, couteau de boucher fixé à la ceinture, fusil tenu de la main droite. Joaquim Thouvenot déjeunait quant à lui dans un kebab lorsqu'il a vu débouler son ami d'enfance.*

Immédiatement visé, il s'est mis à courir le long des magasins pour tenter de lui échapper. Un premier tir l'atteindra au bras droit, un second à l'épaule gauche. Un automobiliste

tentera alors de secourir Joaquim Thouvenot tombé au sol. En vain : Soufiane Tahri, après avoir rechargé son arme, l'achèvera à bout portant, d'un tir dans la tête. Quinze minutes plus tard, l'un de ses frères le conduira au commissariat, où il niera toute implication, avant de garder le silence durant cinq mois, puis d'avouer finalement les faits.

Garçon sans histoire, « plutôt timide et introverti », Soufiane Tahri a « sombré dans l'oisiveté » en avril 2012 avant de « changer de comportement » brusquement. Son état inquiète : il sera interné une première fois par la préfecture de la Charente, puis à plusieurs reprises à la demande de sa famille. **Le procès pourrait ainsi tourner à un « séminaire de psychiatrie », craint Me Lionel Béthune de Moro, l'avocat de Catherine Thouvenot. Les troubles mentaux de Soufiane Tahri ont-ils aboli son libre arbitre ? Sur les sept experts nommés dans cette affaire, cinq ont conclu à l'absence d'abolition du discernement. En clair : l'accusé serait pénalement responsable.**

Une thèse réfutée par son avocat, **Me Eric Dupond-Moretti, qui devrait s'appuyer sur « la schizophrénie paranoïde » et l'abolition du discernement décrites par la première des trois expertises psychiatriques.** Catherine Thouvenot ne le comprendrait pas : « Pour moi, il n'est pas si fou que ça. La preuve : il a caché son arme après… Qu'il puisse échapper à la prison ? Pour nous, c'est pas possible ! » La prison, Soufiane Tahri s'y trouve déjà. Ecroué pour l'assassinat de Joaquim Thouvenot, il y a agressé quatre gardiens en novembre 2014. L'un d'eux restera un temps dans le coma. Alors jugé responsable de ses actes, Soufiane Tahri a pris deux ans ferme. Catherine Thouvenot exige, elle, des réponses. « Quatre ans qu'on attend, lâche-t-elle, la gorge serrée. Il est temps. »

Le Parisien